



**République Française  
Département de Seine et Marne  
Commune de Quiers**

**Délibération du Conseil Municipal  
de la commune de Quiers**

**Vendredi 13 juin 2025**

**DEL-2025-13**

Le vendredi treize juin deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le six juin deux mille vingt-cinq, convocation diffusée le même jour s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Davy BRUN, Maire de QUIERS.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Davy BRUN, M. Gérard FABRE, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Nathalie PAULON, Mme Mégane CORDELLE, Mme Marie BRIARD, M. Laurent GADET, Mme Véronique THOLLET Mme Agnès SURATEAU.

**ETAIT ABSENTE EXCUSEE** : Mme Rozenn LUX qui donne pouvoir à M. Gérard FABRE.

**ETAIENT ABSENTS NON EXCUSES** : Mme Laurine DECAUDIN, M. Sacha RACCAH.

**Nombre de conseillers en exercice** : 12

**Nombre de conseillers présents** : 9

**Nombre de votants** : 10

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Agnès SURATEAU.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

**Objet : Suez- Approbation de l'Avenant N°2 au contrat de délégation du Service Public (DSP) d'assainissement.**

Vu le Codé Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2020/46 en date du 11 septembre 2020 portant délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération n° 2015/72 du conseil municipal du 10 décembre 2015 approuvant le principe de la délégation de service public de l'assainissement par affermage sur la commune,

Vu la délibération n° 2020/43 du conseil municipal du 11 septembre 2020 élisant une commission d'ouverture des plis et appel d'offres pour la Délégation de Service Public d'assainissement,

Vu la délibération n° 2016/25 du Conseil municipal du 21 juin 2016, approuvant la délégation de service d'assainissement, choisissant le délégataire et approuvant le contrat d'affermage,

Vu la délibération n° 2016/41 du Conseil municipal du 18 novembre 2016, approuvant l'avenant n°1 à la Délégation de Services Public de l'assainissement,

Vu le Dossier d'information aux Elus sur le projet d'avenant n ° 2 à la délégation de service public d'assainissement,

Considérant que le contrat de délégation de service public de l'assainissement conclu avec la société Suez Eau France prend fin le 31 décembre 2025,

Considérant l'intégration du nouveau poste de relevage « les loges 2 » et de la nouvelle station d'épuration au périmètre délégué,

Considérant qu'il est nécessaire de prolonger le contrat de délégation de service public d'une durée de 12 mois,

Considérant que les dispositions proposées nécessitent l'approbation d'un avenant n°2 au contrat de délégation de service public,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés :**

**Article 1 :** Approuve la durée du contrat modifié par l'avenant n°2 à la délégation de service public d'assainissement avec la société Suez Eau France et la prolongation de ce dernier jusqu'au 31 décembre 2026, l'avenant est annexé à la présente délibération.

**Article 2 :** Autorise Monsieur Le Maire à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces s'y affèrent.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Quiers, le 13 juin 2025

Le Maire, Davy BRUN

